

FEUILLE DE ROUTE

Genève, juin 2005

Question 18/2

«Lignes directrices à moyen terme (MTG) sur la transition progressive des réseaux mobiles existants vers les IMT-2000 pour les pays en développement»

Version 0.7.6

Veillez remplacer la page ii par le texte suivant:

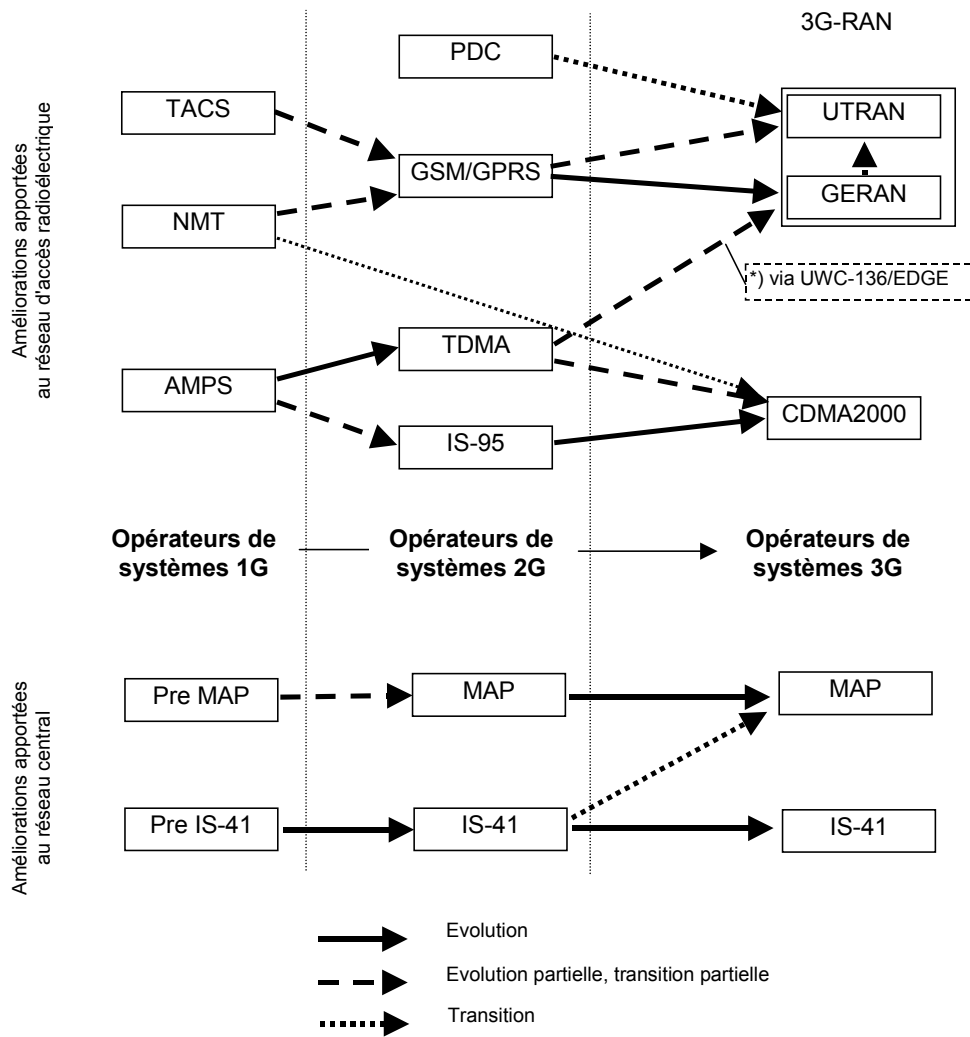
DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Le présent rapport a été préparé par un grand nombre de volontaires provenant de diverses Administrations et entreprises. La mention de telle ou telle entreprise ou tel ou tel produit n'implique aucune approbation ni recommandation de la part de l'UIT.

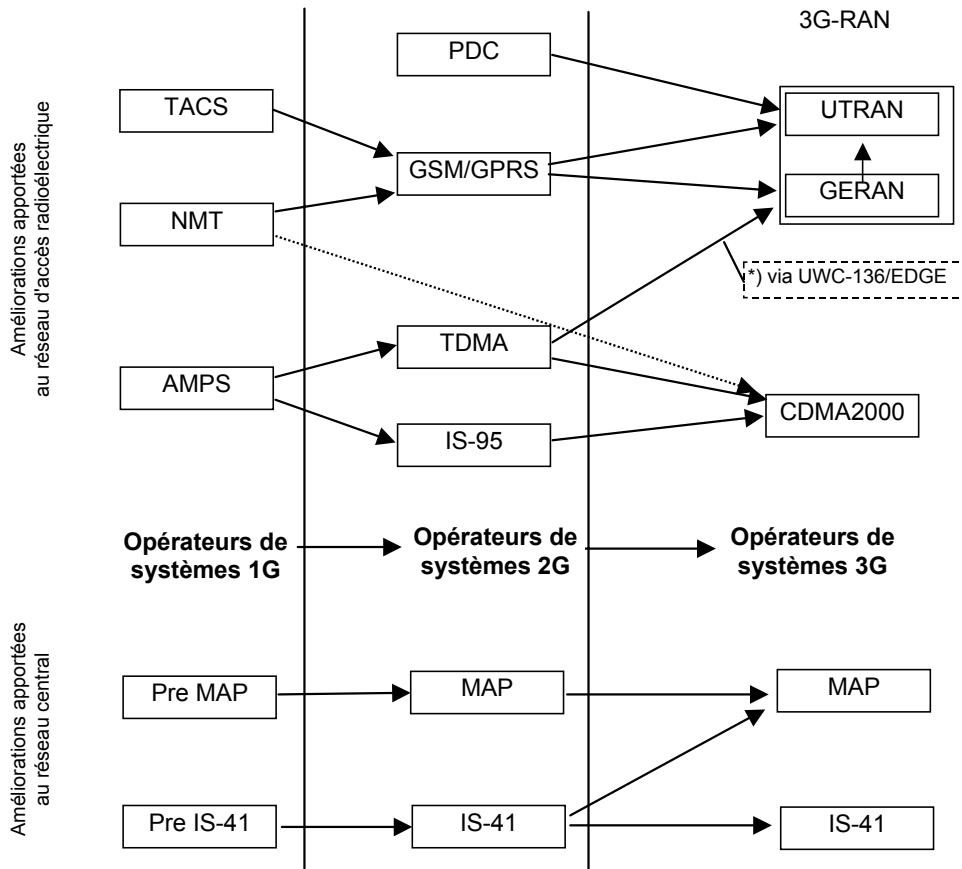
Veillez remplacer le terme «IS-95» par «cdmaOne» dans tout le texte.

Union internationale des télécommunications
Secrétariat général
Place des Nations 1211 GENÈVE 20 Suisse – Switzerland – Suiza

Page 30, Figure 3.1: Améliorations apportées aux réseaux par les opérateurs, veuillez remplacer la figure ci-dessous:



par la figure suivante:



Page 35, § 3.2.1.1, 3^e ligne du 2^e paragraphe, veuillez remplacer «... d'environ 10 Mbit/s.» par «... d'environ 14 Mbit/s.»

Page 55, Tableau 3.7.1, 5^e rang, colonne de droite, veuillez remplacer «... crête de 10 Mbit/s.» par «... crête de 14 Mbit/s.»

Page 58, 5^e ligne du 2^e paragraphe, veuillez remplacer «... 10 Mbit/s au moyen de la technique HSDPA.» par «... 14 Mbit/s au moyen de la technique HSDPA.»